

Rapport sur l'audit des comptes annuels

1. Résumé des résultats de l'audit

- 1.1 Irrégularités et mises en demeure
 - 1.1.1 Irrégularités et mises en demeure de l'année de référence
 - 1.1.2 Irrégularités et mises en demeure de l'année précédente
- 1.2 Confirmations relatives aux comptes annuels et au reporting prudentiel
 - 1.2.1 Confirmations relatives aux comptes annuels
 - 1.2.2 Confirmations relatives au reporting prudentiel
- 1.3 Confirmations relatives aux recommandations et aux décisions de la Commission des banques
- 1.4 Prise de position résumée sur la situation financière, la fortune et les revenus
- 1.5 Indications importantes

2. Prises de position de la société d'audit

- 2.1 Prise de position sur l'organisation et sur le contrôle interne lors de l'établissement des clôtures annuelles et intermédiaires
- 2.2 Evaluation des actifs et des opérations hors bilan ainsi que politique de constitution des correctifs de valeurs et provisions
- 2.3 Budgétisation et planification
- 2.4 Traitement du rapport sur l'audit des comptes annuels de l'année précédente par les organes de l'établissement

3. Situation financière, fortune et revenus

- 3.1 Analyse du bilan et commentaire de la situation financière et de la fortune
- 3.2 Analyse du résultat et commentaires sur les revenus
- 3.3 Rentabilité

4. Informations complémentaires

5. Annexes

- Liste des participations avec indication de la raison sociale, du siège, de l'activité, du capital social, du taux de détention (voix/capital), de l'obligation de consolider ou non, de la société d'audit, de l'autorité de surveillance (oui/non, dans l'affirmative indication de l'autorité de surveillance);
- Calcul des chiffres-clé en relation avec le chapitre 3;
- Attestations concernant les art. 44 et 45 OB
Les points énumérés aux art. 44 et 45 OB qui, selon l'art. 8 OBVM-CFB sont aussi applicables aux négociants en valeurs mobilières, doivent apparaître sous la forme d'un tableau synoptique avec les appréciations «oui», «non» ou «non applicable» dans une annexe du rapport sur l'audit des comptes annuels;
- Autres documents et données de détail qui sont jugés pertinents par la société d'audit.